

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Administration

- Université d'Auvergne - UdA

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion (DEG)

Établissement déposant : Université d'Auvergne - UdA

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La mention de master *Administration* était initialement portée par l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) jusqu'en 2012, date de son intégration au sein de l'École de Droit de l'Université d'Auvergne (UdA). L'objectif principal de la mention est la préparation aux concours et métiers de la fonction publique. La mention est structurée en deux spécialités distinctes, l'une générale, intitulée *Mondes contemporains : carrières publiques*, et l'autre spécialisée dans les métiers de la sécurité publique, nommée *Sécurité publique*. La première spécialité offre une formation pluridisciplinaire, assurée conjointement par l'École de Droit de l'UdA et l'UFR Lettres Sciences humaines de l'Université Blaise Pascal. La seconde est axée sur l'acquisition d'une culture liée à la défense nationale et à la sécurité et s'adresse avant tout à un public d'étudiants résolus à passer des concours spécialisés dans ce domaine. La mention de master *Administration* est ouverte à la formation continue et au dispositif de Validation des acquis de l'Expérience (VAE) ou Professionnels (VAP).

Synthèse de l'évaluation

L'organisation de la mention de master *Administration* connaît des changements importants. La spécialité *Mondes contemporains : carrières publiques* a été fermée à la rentrée 2015 pour la première année de master (M1), avant que sa disparition ne soit programmée à la rentrée 2016 pour la deuxième année (M2). Cette décision repose sur une autoévaluation réaliste qui souligne, d'une part, l'inadéquation entre les objectifs affichés par cette spécialité et le devenir des étudiants et, d'autre part, des difficultés de pilotage.

L'offre de formation de la mention est bien ciblée et, s'agissant de la spécialité *Sécurité publique*, complémentaire de celle existant sur le site clermontois. Cette spécialité présente une réelle identité et une attractivité au niveau local et s'appuie, de façon significative, sur un recrutement extérieur à l'établissement. Les enseignements proposés présentent une forte pluridisciplinarité, adaptée aux objectifs de la formation. Ils permettent d'aborder, s'agissant de la spécialité *Sécurité publique*, les différents aspects des politiques de sécurité (droit, histoire, sociologie, criminologie, politique pénale...). Cette spécialité est entièrement tournée vers la professionnalisation et s'insère de façon satisfaisante dans son environnement institutionnel et socio-économique. Elle s'appuie sur un partenariat avec le Groupement régional de gendarmerie, l'Institut National de Formation de la Police Nationale (basé à Clermont-Ferrand) et l'École Nationale Supérieure de la Police (Lyon).

La formation présente toutefois plusieurs points faibles. Au sein de la spécialité *Sécurité publique*, les enseignements apparaissent parfois atomisés, l'encadrement pédagogique par des enseignants-chercheurs est insuffisant, la place de la formation continue est faible, celle de la recherche quasi-inexistante. Les dispositifs de préparation aux concours sont insuffisants, comme les dispositifs d'aide à la réussite qui ne sont pas mentionnés. En outre, les données d'insertion professionnelle sont imprécises et parfois contradictoires ; elles ne reflètent pas une insertion au niveau de qualification attendu.

Points forts :

- Pluridisciplinarité forte des enseignements axés sur la sécurité.
- Place significative accordée à la professionnalisation pour la spécialité *Sécurité publique*.
- Bonne implantation de la spécialité *Sécurité publique* dans le site.

Points faibles :

- Dispositifs de préparation aux concours très insuffisants et éclatement des enseignements au sein de la spécialité *Sécurité publique*.
- Absence de dispositif d'aide à la réussite.
- Dispositifs de suivi d'acquisition des compétences à perfectionner.
- Place de la recherche très limitée.
- Encadrement pédagogique éclaté et insuffisamment académique (spécialité *Sécurité publique*).
- Données d'insertion professionnelle parcellaires et contradictoires qui ne semblent pas être au niveau qualitatif attendu.
- Faiblesse de la formation continue.

Recommandations :

Indépendamment de la disparition actée de la première spécialité *Mondes contemporains : carrières publiques*, la seconde consacrée à la *Sécurité publique* conserve parfaitement sa raison d'être compte tenu notamment de sa singularité, des besoins de formation auxquels elle répond. Tout en maintenant son caractère professionnalisant et pluridisciplinaire, qui sont des atouts, la formation devrait se renforcer en s'appuyant sur un encadrement universitaire et un contenu de formation adaptés à l'objectif de préparation des concours et établir des liens avec les structures nationales de recherche spécialisées en la matière. En outre, il conviendrait de mener une réflexion sur la place de cette mention dans l'offre de formation master au regard de ce recentrage.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>L'objectif principal de la mention est la préparation aux concours de la fonction publique. Cet objectif est clairement affiché, exprimé avec précision. La formation répond de manière cohérente à cette visée. La démarche transdisciplinaire est dans cette optique pleinement convaincante, tout comme le partenariat avec l'Université Blaise Pascal pour la spécialité <i>Mondes contemporains : carrières publiques</i>.</p> <p>En elle-même, la logique d'une distinction entre une préparation généraliste (<i>Mondes contemporains : carrières publiques</i>) et une formation spécialisée (<i>Sécurité publique</i>) est cohérente. L'une prépare de façon plus générale aux concours administratifs, à partir d'une formation pluridisciplinaire. L'autre est axée sur l'acquisition d'une culture liée à la défense nationale et à la sécurité et s'adresse avant tout à un public d'étudiants résolus à passer des concours spécialisés dans ce domaine.</p> <p>En revanche, le choix d'une structure tubulaire conjuguée à l'absence de toute mutualisation entre les deux spécialités conduit vraisemblablement à imposer aux étudiants une spécialisation dès l'entrée en M1. La formation ne donne d'ailleurs aucune information sur les possibilités de passer d'un M1 d'une spécialité à un M2 d'une autre spécialité.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>L'insertion dans l'environnement diffère selon les spécialités. Elle est globalement satisfaisante pour la spécialité <i>Sécurité publique</i> en l'absence de concurrence sur le site et compte tenu de la proximité de partenaires institutionnels spécialisés dans le domaine de la sécurité (notamment l'Institut National de Formation de la Police Nationale basé à Clermont). En outre, de nombreux professionnels participent à la formation.</p> <p>La spécialité <i>Mondes contemporains : carrières publiques</i> n'est, en revanche, pas la seule formation sur le site clermontois consacrée à la préparation aux concours administratifs généraux de sorte qu'elle subit une concurrence susceptible de nuire à son développement, et ce malgré le partenariat tout à fait pertinent établi, eu égard à la démarche pluridisciplinaire, avec l'Université Blaise Pascal.</p> <p>Les deux spécialités ont en partage leur absence structurelle de lien avec</p>

	<p>les structures de recherche locale ou nationale relevant des domaines de formation ce qui, au niveau master, ne peut se justifier même au regard de la vocation essentiellement professionnalisante.</p>
Equipe pédagogique	<p>La responsabilité de la mention et des spécialités est assurée par un enseignant-chercheur.</p> <p>La composition de l'équipe pédagogique est radicalement différente d'une spécialité à l'autre. Pour la spécialité <i>Mondes contemporains : carrières publiques</i>, les enseignants-chercheurs assurent la plupart des enseignements (près de 90 %) alors que, pour la spécialité <i>Sécurité publique</i>, ce sont des professionnels qui assument près des trois-quarts des enseignements (en volume horaire hors Professeurs Associés à Temps Partiel ou PAST). Cette part est excessive à différents égards : d'abord, compte tenu de l'objectif de préparation aux concours qui impose la transmission d'une méthodologie et de connaissances d'ordre académique, ensuite eu égard au pilotage de la formation qui implique une certaine disponibilité des membres de l'équipe pédagogique. Le grand nombre d'intervenants et le fractionnement très poussé des heures d'enseignement présentent un risque sérieux de dispersion. Par ailleurs, si le dossier précise bien que les professionnels sont recrutés pour leur expertise et viennent de divers horizons, les fonctions exercées par ces intervenants ne sont pas précisées. Il est donc difficile dans ces conditions d'apprécier la qualité de l'équipe pédagogique professionnelle qui assure la plupart des cours.</p>
Effectifs et résultats	<p>Les effectifs accusent une légère diminution, qui peut s'expliquer par le changement du porteur institutionnel du diplôme (Ecole de Droit et non plus l'IPAG) et par des changements dans la politique de recrutement.</p> <p>Les effectifs sont inégaux selon les spécialités : significatifs pour <i>Sécurité publique</i> (une quarantaine) qui s'appuie en partie sur un recrutement d'étudiants extérieurs au M1 ; limités pour <i>Mondes contemporains ; carrières publiques</i> (17 à 18 étudiants). Il ressort toutefois des tableaux annexés que le reflux affecte bien davantage la spécialité <i>Sécurité publique</i> (qui a perdu au cours des trois dernières années une bonne vingtaine d'étudiants) que la spécialité <i>Mondes contemporains ; carrières publiques</i> dont les effectifs sont plutôt stables. Or cela ne correspond pas au bilan de l'autoévaluation qui justifie la fermeture de cette dernière spécialité sur le fondement d'une diminution continue des effectifs.</p> <p>Le dossier ne comporte pas de développement consacré à la réussite en master 1. Au niveau M2, les taux de réussite sont assez variables d'une année à l'autre (de 60 % à 85 %), ce qui rend problématique l'absence (du moins dans le dossier) de dispositif d'aide à la réussite.</p> <p>Les données fournies par la formation en ce qui concerne l'insertion professionnelle sont parcellaires. Certaines données mentionnées dans le dossier sont parfois contradictoires avec celles qui figurent en annexe.</p> <p>En outre, l'analyse des données est parfois discutable. Il est affirmé pour la spécialité <i>Sécurité publique</i> que la très grande majorité des étudiants en situation d'emploi occupent des emplois de niveau master. Or, pour étayer cette assertion, il est fait mention des fonctions de gardiens de la paix ou de gendarme (concours ouverts au niveau bac). De plus, il existe une part très significative de poursuite des études dans une préparation aux concours administratifs, ce qui souligne la cohérence du projet professionnel des étudiants du master, mais interroge sur l'efficacité d'une telle préparation au sein de cette formation.</p>

Place de la recherche	<p>La place de la recherche dans la formation est très limitée. Cela ne correspond pas aux attentes d'une formation universitaire de niveau master quand bien même cette formation n'aurait que des visées professionnelles.</p> <p>On peut regretter l'absence de lien avec un laboratoire de recherche ou de module de recherche qui puisse, bien entendu, être adapté à la formation délivrée. En outre, la réalisation d'un mémoire de recherche est facultative, cette faculté étant peu exploitée.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La professionnalisation est variable selon les spécialités et pour autant pas nécessairement adaptée.</p> <p>Dans la spécialité <i>Sécurité publique</i>, elle est significative compte tenu de</p>

	<p>la proportion des intervenants professionnels, du type d'exercices proposés (notes opérationnelles, cas pratique, simulation), des sorties sur le terrain. Pour autant, elle apparaît excessive. La maquette ne fait par exemple pas ressortir d'enseignements méthodologiques spécifiquement consacrés à ce type d'exercices pratiques. Elle est même de nature à susciter des interrogations sur le niveau d'encadrement pédagogique. Ainsi, en M2, un seul cours d'un volume significatif (25h00) est assuré par un seul et même enseignant (PAST en l'espèce). La plupart des autres sont éclatés en une myriade d'interventions de quelques heures (trois à cinq) assurées par des professionnels. Au niveau M1, les quelques cours plutôt théoriques (droit pénal, procédure pénale) sont dans leur intégralité (25h00) assurés par des professionnels.</p> <p>A l'inverse, pour la spécialité <i>Mondes contemporains : carrières publiques</i>, les enseignements assurés par des professionnels sont très limités (les tableaux annexés intègrent d'ailleurs parmi les professionnels de nombreux universitaires en poste dans d'autres établissements). Par ailleurs, en dehors de la préparation des concours, les enseignements et/ou exercices professionnalisants sont peu nombreux.</p> <p>L'accompagnement du projet professionnel se fait pour les deux spécialités essentiellement au travers de la journée des masters au cours de laquelle des métiers sont présentés (sans qu'il soit précisé dans quelle mesure les métiers de la sécurité publique et/ou de la fonction publique sont présentés).</p> <p>Les fiches RNCP jointes sont lisibles et précises, en adéquation avec les objectifs affichés et le contenu de la formation.</p> <p>On peut, en revanche, regretter l'absence de module de préparation du projet professionnel des étudiants.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Bien qu'offrant la faculté d'effectuer des stages supplémentaires facultatifs, la mention n'accorde pas au stage l'importance qu'il mérite. Il n'est pas obligatoire puisqu'il peut être remplacé par un mémoire (ce qui semble cependant assez rare). Il est d'une durée minimale de deux mois, ce qui paraît insuffisant à ce niveau de formation pour assumer une tâche en rapport avec les futures fonctions professionnelles à assumer.</p> <p>Effectué selon les standards habituels, le suivi des stages est bien assuré (accord par le responsable de spécialité, désignation d'un enseignant référent, restitution écrite sous la forme d'un rapport). Il est, en outre, regrettable que le rapport de stage ne soit pas accompagné d'une soutenance dans le cadre de la spécialité <i>Sécurité publique</i>.</p> <p>Au sein de la mention, aucun projet collectif n'est prévu, alors même que, dans le cadre de la spécialité <i>Sécurité publique</i>, ce type d'exercice transversal pourrait atténuer l'atomisation des enseignements.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Malgré les nombreux partenariats internationaux de l'établissement, la dimension internationale de la formation reste relativement faible.</p> <p>La mobilité internationale est réduite au sein de la mention, ce qui peut se justifier, au moins pour la mobilité entrante, compte tenu des domaines de spécialité (préparation aux concours de la fonction publique nationale).</p> <p>La politique en matière de langue est bien adaptée dans l'optique de la professionnalisation et de l'insertion : caractère obligatoire de l'enseignement de l'anglais en M1 et en M2. Les étudiants ont par ailleurs la faculté de suivre des conférences d'actualité et/ ou des cours de droit américain en langue anglaise de la même manière qu'ils peuvent préparer une certification en la matière. Le dossier ne permet pas d'établir si ces dispositifs sont couramment utilisés par les étudiants.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>La formation ne mentionne pas de dispositif visant à l'aide à la réussite alors même que les résultats ne sont pas toujours au niveau attendu dans un master et ne font, au surplus, pas l'objet de l'autoévaluation de la formation.</p> <p>Aucun dispositif de mise à niveau en droit n'est mentionné pour les étudiants non juristes, ce qui serait pourtant un dispositif précieux s'agissant d'une formation destinée à préparer aux concours de la fonction publique.</p> <p>Les modalités de recrutement sont homogènes s'agissant de la spécialité <i>Sécurité publique</i>, laquelle s'appuie sur les licences <i>Droit et Administration économique et sociale</i> (AES). La spécialité <i>Mondes</i></p>

	<p><i>contemporains : carrières publiques</i> s'ouvre plus largement aux étudiants de Sciences Humaines et Sociales.</p> <p>Les modalités de passerelles ou de réorientation, à supposer qu'elles existent, ne sont pas précisées.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>La mention a fait le choix d'une formation exclusivement présentielle essentiellement en formation initiale. Sans être exclue, l'ouverture à la formation continue demeure insuffisante (huit stagiaires en quatre ans), en particulier pour la spécialité <i>Sécurité publique</i> (cinq en quatre ans) dont l'un des objectifs est de participer à la formation continue.</p> <p>Sans être absent (Certificat informatique et internet - C2i - métiers du droit notamment), le numérique occupe une place limitée. Si la formation a accès à des salles équipées, l'usage du numérique est laissé à la discrétion des enseignants sans que les pratiques ne soient mentionnées. La réflexion est en cours sur le sujet.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques (seconde session, capitalisation des crédits en cas d'obtention de la moyenne, contrôle continu résultant d'au moins deux notes). Le jury se réunit semestriellement au niveau de la mention avec notamment les responsables de spécialité.</p> <p>Le dossier n'explique pas précisément les orientations de la mention quant au type d'évaluation, en dehors du fait que sont proposés en M2 spécialité <i>Sécurité publique</i> des notes opérationnelles et des simulations.</p> <p>L'étude des maquettes laisse penser qu'aucune épreuve type « grand oral » permettant d'apprécier la capacité à la transversalité et à la capitalisation des connaissances n'est proposée, ce qui, au niveau M2, paraît pourtant particulièrement formateur et gage de la qualité du diplôme, au surplus dans l'optique de la préparation aux concours de la fonction publique.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Le suivi de l'acquisition des compétences est globalement satisfaisant compte tenu des dispositifs mis en place (mais pas toujours utilisés). L'informatique et les langues font l'objet de certifications très bienvenues. Une réflexion est en cours en vue de l'établissement d'un portefeuille général de compétences. La formation recourt au supplément au diplôme type Europass, mais sa délivrance n'est pas automatique, ce qui est regrettable. Le supplément au diplôme est lisible et clair pour la spécialité <i>Sécurité publique</i>, il est imprécis et parfois confus pour la spécialité <i>Mondes contemporains : carrières publiques</i>.</p>
Suivi des diplômés	<p>Le suivi des diplômés est assuré par des enquêtes à 10 et à 30 mois certifiées ISO 9001 et réalisées par l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle et de la Vie Etudiante de l'établissement. Toutefois, les données sont parfois contradictoires entre les annexes et le dossier.</p> <p>Si la formation ne précise pas de manière générale l'usage qui en est fait, force est de constater que la décision de fermer la spécialité <i>Mondes contemporains : carrières publiques</i> est justifiée notamment sur la base du résultat de ces enquêtes.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Des conseils de perfectionnement au moins annuels ouverts opportunément aux enseignants, à la scolarité, aux étudiants, aux milieux socio-économiques existent au niveau des spécialités, ce qui permet certainement d'avoir une analyse fine. Cela présente toutefois l'inconvénient de perdre de vue les problématiques d'ensemble relative à la mention, ce qui est de nature à altérer l'efficacité du pilotage et l'unité de celle-ci.</p> <p>L'évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée par l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle. Aucun élément circonstancié ne vient cependant étayer la présentation de ce dispositif établi à l'échelle de l'établissement.</p>

Observations de l'établissement

Observations sur le rapport d'évaluation de la formation

Master

Mention Administration

Numéro de rapport : S3MA170012667

Observations transmises par Madame Christine Bertrand, Doyen de l'École de droit

Sur la conception générale de cette mention

Nous tenons à rappeler que cette mention était initialement positionnée à l'IPAG, à une époque où celui-ci constituait une composante indépendante de la Faculté de droit. A partir de 2012, l'offre de formation de l'IPAG a été intégralement reprise, sans changement des maquettes, dans le catalogue de formation de l'École de droit, créée la même année.

Il est apparu que cette mention ne respectait pas les critères de régulation de l'offre de formation tels que définis à l'Université d'Auvergne, en particulier une absence quasi-totale de mutualisation des enseignements, y compris en M1. La spécialité Sécurité publique était largement alimentée par les étudiants titulaires de licence professionnelle. La spécialité Mondes contemporains connaissait un taux élevé de poursuite d'études et une insertion professionnelle nettement plus faible que celle des autres spécialités proposées par l'École de droit. Les deux spécialités étaient basées sur des maquettes qui ne paraissaient pas adaptées aux objectifs avancés : très fort émiettement des cours en sécurité publique (multiplication de cours d'un volume horaire de 3 à 5 h, faisant apparaître le master comme une succession de conférences), diversité des enseignements en Mondes contemporains, rendant en pratique impossible toute cohérence pédagogique.

Il a donc été décidé par la direction de l'École de droit de procéder à des changements importants, afin d'améliorer les pratiques de recrutement et d'évaluation, mais aussi de rationaliser le contenu de la formation. Cette démarche s'est heurtée à des réticences de la part des responsables de ces spécialités. Cependant, pour la spécialité Sécurité publique, la nomination d'un nouveau directeur a permis une large restructuration des enseignements en mettant fin à la dispersion initiale et en orientant le contenu pédagogique vers la préparation aux concours (police, gendarmerie, douanes, pénitentiaire).

Nous avons conscience des insuffisances qui subsistent. Elles nous ont d'ailleurs conduits à décider la fermeture du parcours Mondes contemporains. Le non-respect persistant des critères de régulation de l'offre de formation rendait cette décision inévitable.

Sur le parcours Sécurité publique. La maquette a été améliorée chaque année et celle proposée dans le prochain contrat répondra aux observations faites par le HCERES dans cette évaluation.

Par conséquent, les points faibles identifiés dans le rapport sont très largement en cours de résorption :

- Place des EC dans l'équipe pédagogique : celle-ci ne cesse d'augmenter et représentera 98 heures au semestre 3 et 107 heures au semestre 4 dans la maquette envisagée à partir de septembre 2017. Il n'est pas souhaitable de faire plus, alors que la richesse du Master tient justement dans la grande qualité des intervenants extérieurs, tous hauts responsables, locaux ou nationaux, des forces de police, gendarmerie ou de l'armée (ainsi que les étudiants eux-mêmes l'ont indiqué lors du Conseil de perfectionnement en avril 2016).

- Fractionnement des heures d'enseignement : celui-ci a été notablement réduit au fil des années et continuera à l'être dans la prochaine maquette : au total, l'important nombre d'intervenants aura diminué, en 2017, de plus d'un tiers, au profit d'une plus grande cohérence des enseignements.

Par ailleurs, les interventions ont été insérées dans des thématiques que retranscrit l'intitulé précis des différentes UE, de façon à ce que leur contenu soit immédiatement identifiable.

- Place de la recherche : les étudiants ont la possibilité d'effectuer un mémoire à la place de leur stage de M2 ; le responsable du Master, lui-même membre du Centre Michel de l'Hospital EA 4232, transmet par ailleurs aux étudiants toutes les informations relatives à la recherche (colloques et autres évènements). Pour le reste, c'est volontairement que le Master, à vocation professionnalisante, adapte son programme à cette finalité.

- Dispositifs de préparation aux concours. Absolument inexistant dans la maquette initiale, ils représentent en 2016 – 2017 80 heures (M1 + M2) ; et à partir de 2017 45 heures (M2). Y sont proposés des entraînements corrigés aux différents exercices, y compris aux oraux.

- Insertion professionnelle. Les chiffres décevants en ce qui concerne le niveau de qualification de l'insertion correspondent à des promotions de master où le recrutement était disparate et comportait de très nombreux étudiants issus de L pro, dont une bonne partie n'avaient jamais eu de matières juridiques dans leurs cursus antérieurs. L'idée est aujourd'hui de mieux sélectionner le profil des étudiants pour créer une véritable dynamique et, dès l'année prochaine, d'obtenir une amélioration sensible des résultats aux concours.

- Effectifs : ceux-ci sont en baisse car désormais l'homogénéité du public est privilégiée sur le nombre. Ainsi l'effectif du M1 a subi une baisse (32 inscrits) qui permet d'harmoniser le niveau des étudiants de façon à ce que les enseignants puissent mieux s'y adapter. Quant à l'effectif de M2 (34 étudiants), il découle d'une sélection opérée, selon le droit en vigueur, des meilleurs de la soixantaine de candidatures reçues.

Clermont-Ferrand, le 19/05/2016

Le Président de l'Université d'Auvergne – Clermont I



Professeur Alain ESCHALIER